

SÉANCE DU 6 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six juin à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le trente et un mai, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et messieurs : Michèle GILLES, Bruno BOUVIER, Magalie POURIEL, Mickaël BUCHARD, adjoint(e)s, Cindy MARSOLLIER, Benoît PHARIS, Julie FOUCTEAU, Christelle LE GUYADER, Alain DUPONT, Brigitte GILLES, Jérôme POIGNAND, Laetitia LEFEUVRE, Samuel BONNABESSE.

Madame Cindy MARSOLLIER est élue secrétaire.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 2 mai 2023.

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour le dossier suivant : Emploi saisonnier touristique. Le conseil municipal accepte.

28-6-0623 : Ancien EHPAD « Résidence du Village Fleuri » : prise en charge étude

Monsieur le maire expose que, depuis l'arrêté de fermeture signé par le CD53 et l'ARS, mis en oeuvre dès le 31 juillet 2022 alors même que toutes les opérations comptables n'étaient pas terminées, plus aucun service administratif n'est à la disposition du Président de l'ex EHPAD, à savoir le maire. Les services administratifs de l'ex EHPAD ont également résilié l'abonnement au logiciel comptable à l'été 2022. Il a fallu plusieurs mois au Président pour remettre en fonctionnement ce logiciel Berger Levraut au début de l'année 2023. Cependant, la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) vient d'informer le Président qu'elle ne veut plus prendre en charge les dépenses 2023, notamment l'étude engagée sur le devenir du bâtiment, au motif qu'aucun budget primitif n'a pu être voté en 2023. La DDFIP demande également la clôture définitive du budget 2022 et donc la fin de toute opération comptable pour l'EHPAD.

Cette décision a deux conséquences et/ou objectifs :

- obliger la municipalité à prendre en charge les frais d'étude du devenir de l'ancien EHPAD (13.990€) et les frais de nettoyage du bâtiment (environ 10.000€) alors même qu'il reste encore des fonds sur le budget de l'EHPAD,
- obliger la municipalité à récupérer la propriété du bâtiment qui abritait l'EHPAD.

Il est précisé que Monsieur le Sous-préfet n'a toujours pas donné d'avis depuis décembre 2022 sur le devenir de la propriété des biens de l'EHPAD et ce malgré plusieurs rappels.

De plus, le Président du Conseil départemental a sollicité un rendez-vous avec le Président de l'EHPAD mais l'ordre du jour n'a pas été précisé.

Enfin, le partenaire « La clé des Liens » ayant déjà engagé l'étude sur le devenir du bâtiment, une présentation de l'étude aux élus du Conseil municipal est prévue le mercredi 7 juillet.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal son accord pour prendre en charge le paiement de l'étude réalisée par « la Clé des Liens » pour un montant de 13.990 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, considérant :

- que les crédits prévus à l'article 617 sont suffisants
- l'obtention d'une subvention Départementale dans le cadre des Contrats de Territoire 2016-2021 pour la réalisation d'une étude de revitalisation du centre bourg pouvant être affectée à cette dépense,

A l'unanimité,

ACCEPTE de prendre en charge la facture de « La clé des liens » sur le budget communal 2023.

AUTORISE le maire ou la première adjointe à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

29-6-0623 : Création d'un emploi saisonnier d'adjoint territorial d'animation pour la saison touristique 2023

Sur rapport et proposition du maire, le conseil municipal, considérant les besoins engendrés par la saison touristique 2023 dont l'accueil des cars de visiteurs et les permanences au Musée, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE de créer un emploi saisonnier d'adjoint territorial d'animation à temps complet pour une durée de deux mois allant du 1^{er} Juillet au 31 Août 2023 inclus avec une rémunération basée sur le minimum garanti actuellement égal à IB 397 IM 361,

-AUTORISE le maire ou la 1^{ère} adjointe à signer tout acte ou document concernant ce dossier et notamment le contrat qui sera passé en vertu de l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique.

Questions diverses :

Rapporteur : Régis FORVEILLE

- Séminaire : Monsieur le Maire donne le compte-rendu du séminaire des élus municipaux sur les Ressources Humaines de la municipalité :

Les élus ont donné un avis favorable aux propositions suivantes :

- . remplacement de l'agent en charge du projet touristique et culturel de la commune avec notamment un profil orienté en priorité vers le tourisme,
- . augmentation du temps horaire d'un agent municipal pour accompagner l'association du musée pour l'accueil et les visites du musée et du village,
- . selon les opportunités, recruter un apprenti en communication pour accompagner le nouveau responsable du projet touristique,
- . présenter au vote au Conseil municipal de juillet le non-renouvellement de la convention avec Familles Rurales pour la politique jeunesse arrivant à échéance le 31 décembre 2023. En effet, ce service a connu un développement important et la multiplication des partenaires complique le fonctionnement.

Cependant, afin de tenir compte des formations en cours, il sera proposé à Familles Rurales de prendre un avenant afin de poursuivre cette convention jusqu'au 31 août 2024. Ce qui permettrait d'avoir plus de temps pour reprendre les contrats du personnel employé par Familles Rurales pour le centre aéré et l'accueil de loisirs au 1^{er} septembre 2024.

Par ailleurs, des contacts ont été repris avec la commune de St Pierre des landes afin de savoir si elle serait intéressée pour intégrer la convention de partenariat Juvigné-La Croixille. Une étude va être réalisée par la directrice adjointe dans le cadre de sa formation qui sera présentée en fin d'année 2023.

- . titulariser et développer (environ ¾ temps) un poste d'animateur périscolaire et extrascolaire dans le cadre du probable non-renouvellement de la convention avec Familles rurales,
- . prévoir à nouveau en 2024 l'emploi d'un saisonnier pour les espaces verts.

- STEP (Station d'épuration) : le projet de création d'une nouvelle station d'épuration route d'Ernée mené par la Communauté de Communes de l'Ernée, titulaire de la compétence avance bien. Des discussions concernant des acquisitions foncières sont en cours.

- Bail du Café du Village Fleuri : Les frais de notaire du nouveau bail s'élèvent à 1.500 € qui devront être pris en charge par le locataire et non la commune comme prévu dans la délibération. Par ailleurs, la législation fait peser la responsabilité de la dépollution des cuves de carburants à la fin du nouveau bail par le dernier locataire. Le notaire a indiqué dans le bail que « la dépollution est à la charge du locataire sauf avis contraire de la commune ». Enfin, l'état des lieux datant de 2014 doit être refait avant le 15 juin prochain.

- Echange foncier concernant la parcelle communale ZL 45 au Rachat : Suite aux coulées de boue constatées sur la voirie communale au niveau du Rachat ainsi que sur des terrains et habitations de riverains, une réflexion a été engagée avec l'exploitant de la parcelle concernée. Monsieur le maire présente le projet envisagé : échanger une partie de la parcelle communale cadastrée ZL 45 avec une partie de la parcelle, propriété du locataire, cadastrée ZL 46. Ce qui permettrait de planter une haie bocagère et mettre en herbe la ZL 45. Un taillis pourrait être planté sur le reste. Le talutage pourrait être financé par la Communauté de Communes. Après discussion, le conseil municipal accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de poursuivre les discussions en ce sens.

Rapporteur : Michèle GILLES

- Démission d'une agente municipale : Madame Gilles informe le conseil municipal de la démission donnée par Evelyne MOREAU afin de rejoindre un emploi dans le privé. Les élu(e)s sont convié(e)s au pot de départ qui aura lieu le vendredi 16 juin 2023 à vingt heures à la salle des fêtes. Un agent municipal, des élus et des bénévoles de l'association du musée ont été sollicités pour assurer les visites touristiques du village au cours de l'été.

- Exposition à ciel ouvert et fleurissement : L'exposition photo comprenant 40 panneaux de diverses tailles sera prochainement mise en place sauf le plus grand, en raison de travaux de réfection d'enduit sur le mur où il devait être installé. Les plantations avec les bénévoles et élu(e)s se sont très bien passées.

- Fête de la musique : Brain Dellière, gérant de M'PIZZA et Timothée Boiteaux, gérant du bar-station-service, se sont associés pour organiser une fête de la musique le mercredi 21 Juin de 18h00 à 23h00 sur la Place de la Mairie. La commune se charge de fournir les tables et chaises et d'aller chercher la scène qui sera installée sur la RD 29 en agglomération entre la Place de la Mairie et la station-service. A cette occasion, la circulation sera déviée de 14h à 1 h du matin. Il faudra déplacer la scène et le véhicule placé route d'Ernée à partir de 23H.

- Jury communal du fleurissement : Il aura lieu le Jeudi 29 juin à 8h00.

- Bulletin municipal : Suite au départ d'Evelyne Moreau qui se chargeait de la rédaction des articles, il est décidé de conserver la réalisation du bulletin prévu en Juillet mais dans une version allégée. En effet, un seul agent sera présent au secrétariat en Juillet. Par ailleurs, les articles proposés par les associations devront être en format numérique et rédigés par leurs soins. Aucun rappel ne sera effectué après la date limite de dépôt des articles.

- Fête du musée : L'association du Musée fêtera ses 40 ans le dimanche 10 septembre.

- toilettes sèches : Des toilettes sèches ont pu être achetées et seront installées en juillet pour les prochains cours de tennis.

Rapporteur : Bruno BOUVIER

- Eglise : Suite aux premiers travaux réalisés, notamment l'enlèvement de la couverture de l'édifice, un certain nombre de pathologies structurelles a été constaté. Le compte-rendu de la dernière réunion a été transmis au conseil municipal. Des avenants, en cours de chiffrage par les entreprises et l'architecte seront présentés à la prochaine réunion de Juillet.

- Îlot Vettier : Des devis concernant la gestion de l'îlot Vettier, notamment pour vider la maison, le débroussaillage et l'élagage de la parcelle ont été sollicités.
La commission bâtiment va travailler sur le projet à mettre en place.

- Comice agricole : Le concours de jugement de bétail destiné aux jeunes de 12 à 16 ans et de 16 à 25 ans aura lieu le samedi 10 juin au lieu-dit « La Meule » à St Hilaire du Maine. Le comice agricole est fixé au samedi 24 juin. A noter la fusion du Comice du canton de Chailland avec celui du canton d'Ernée.

- Dojo : L'inauguration a eu lieu le 25 mai et s'est très bien passée. L'athlète paralympique Sandrine Aurières-Martinet qui a fait le déplacement ainsi que de nombreux judokas, s'est montrée heureuse de pouvoir donner son nom à ce nouvel équipement.

Rapporteur : Magalie POURIEL

- service périscolaire : Un recrutement d'une personne, dans le cadre du remplacement d'un agent en arrêt maladie, a pu être réalisé. Par ailleurs, Familles Rurales mettra à disposition deux agents sur la première semaine de juillet afin de remplacer du personnel communal en arrêt ou en formation.

- PEdT (Projet éducatif territorial) : Madame Pouriel donne le bilan de la réunion avec les différents acteurs travaillant avec la jeunesse sur la commune. Le fil rouge proposé est « Les JO 2024 ». Chaque acteur peut ainsi, même très modestement, mettre en œuvre une action sur ce thème pour la prochaine année scolaire.

Rapporteur : Mickaël BUCHARD

- Logements Mayenne Habitat : Les travaux de construction de 6 logements destinés aux seniors par Mayenne habitat dans le Lotissement des Rochers vont prochainement débiter et dureront un an. Les personnes intéressées par la location d'un de ces logements de plein pied peuvent s'inscrire en mairie, sous conditions de ressources à ne pas dépasser.

- Vitesse excessive sur chemins de traverse : Suite à la plainte des riverains des chemins de « La Gouaudière » et de « Fosse » concernant les nuisances importantes causées par la trop grande vitesse de certains véhicules, des panneaux « Roulez au pas » seront posés prochainement.

- Voirie : Les travaux de réfection de voirie dans lotissement des Lilas seront réalisés cette fin de semaine. Un arrêté d'interdiction de circulation et de stationnement dans les rues concernées a été pris et sera déposé dans les boîtes aux lettres des riverains.

- Tirage au sort jurés d'assises 2024 :

Le Conseil municipal procède au tirage au sort de 3 électrices ou électeurs, à partir de la liste électorale, destiné(e)s à figurer sur la liste annuelle du jury criminel pour l'année 2024.

Résultat :

- 1) N° 119 : BOUHOIR Daniel, 1 La Gilaudière
- 2) N° 506 : LAMBERT Emmanuel, 3, Le Bois Pendant
- 3) N° 881 : RENAULT Nicole, 4 La Thomassière

Les prochains Conseils municipaux auront lieu les :

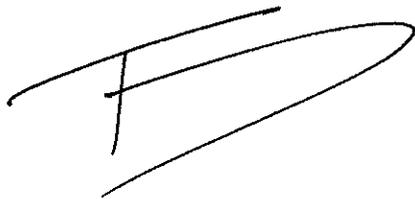
-Vendredi 9 juin 2023 à 19h45 pour l'élection des délégué(e)s du conseil aux prochaines élections sénatoriales.

-Mercredi 5 juillet 2023 à 20h00.

Le Maire,

Régis Forveille

Publié le 6 Juillet 2023



Publié le 6 Juillet 2023

La secrétaire de séance,

Cindy Marsillier



